

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016 A 20H00 AU FOYER DU COMPLEXE SCOLAIRE DU BOIS-DE-CHENE A COINSINS

Présidence : M. Jean-Jacques Nicolet

Le Président ouvre la séance à 20h02, salue les membres du Conseil Intercommunal, les membres du Comité de Direction et les remercie de leur présence.

Il remercie la Commune de Coinsins pour la mise en place de la salle à l'occasion de cette séance.

Tous les membres ont été régulièrement convoqués et ont reçu les documents par courrier et par courriel.

1. Appel

L'appel a fait constater la présence de 28 membres du Conseil Intercommunal représentant 37 voix sur 39. Le nombre de Communes représentées s'élève à 15 sur 16, 5 personnes s'étaient excusées et 3 personnes ont été remplacées.

Arzier-Le-Muids	3	voix	Le Vaud	2	voix
Begnins	2	voix	Longirod	0	voix
Burtigny	1	voix	Marchissy	1	voix
Coinsins	1	voix	Prangins	4	voix
Duillier	1	voix	St-Cergue	3	voix
Genolier	2	voix	St-George	1	voix
Givrins	1	voix	Trélex	2	voix
Gland	12	voix	Vich	1	voix

(Quorum : 2/3 des Communes membres représentées, soit 11 Communes sur 16)

Le quorum est atteint, le Président déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

2. Assermentations

Sont assermentés ce jour :

1. Madame Fanny Weinmann de la Commune d'Arzier-le Muids
2. Madame Anne Stiefel de la Commune de Begnins.
3. Madame Angélique Schaer de la Commune de Begnins.
4. Madame Jeannette Weber de la Commune de Gland.
5. Madame Véronique Villaine de la Commune de Gland.
6. Madame Chantal Landeiro de la Commune de Le Vaud.
7. Monsieur Christophe Aviolat de la Commune de Le Vaud.
8. Monsieur Denys Chevalier de la Commune de Prangins.
9. Madame Francine Lang de la Commune de Saint-Cergue.

Suppléants :

- Madame Claudine Vanat-Gachet de la Commune de Duillier.
- Monsieur Patrick Jeanneret-Grosjean de la Commune de Saint-George.

Tous promettent de respecter le serment et entrent en fonction immédiatement en tant que conseillers et conseillères.

Le Président remercie et félicite les membres pour leur engagement. Il leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

3. Ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du 14 avril 2016 à Arzier – Le Muids.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de direction.
7. Préavis 02/2016 – du Comité Directeur du RAT relatif à l'autorisation générale de plaider jusqu'au 31 décembre 2021.
8. Préavis 03/2016 – du Comité Directeur du RAT relatif aux compétences lui permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel.
9. Préavis 04/2016 – du Comité Directeur du RAT relatif à la rétribution des autorités du RAT pour la législature 2016 – 2021.
10. Préavis 05/2016 – du Comité Directeur du RAT relatif au budget RAT 2017.
11. Divers et propositions individuelles.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du 14 avril 2016 à Arzier – Le Muids

Le procès-verbal a été envoyé par courriel à tous les membres.

Il est approuvé tel que présenté à la majorité moins 5 abstentions. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

5. Communications du bureau

Pas de communications.

6. Communications du Comité de Direction

Madame Christine Girod (Présidente du Comité de Direction, finances, administration générale, communication)

Madame Girod présente les membres du CoDir.

Le mercredi 21 septembre 2016 a eu lieu à Gland, la 19^{ème} rencontre des réseaux FAJE.

Le jeudi 29 septembre 2016 le RAT a organisé une conférence intitulée « La sanction éducative ». Le conférencier était Monsieur Philippe BECK et 150 personnes ont été accueillies lors de cette soirée.

Une délégation du CoDir composée de Madame Jaunin et Madame Girod accompagnées de Monsieur Baiguini, a débuté ce jour, la tournée annuelle des visites des structures du réseau.

Monsieur Christian Durand (plan de développement, informatique, relations avec les Communes)

Le 18 janvier 2017 à 19h30 à Begnins aura lieu une soirée pour les Municipalités.

Le RAT désire informatiser au maximum l'accueil des enfants tant pour la sécurité des enfants que pour des raisons d'organisation et d'administration.

Monsieur Etienne Bovy (Vice-Président du CoDir, accueil AMF)

La FAJE augmentera le subventionnement de l'accueil familial de jour. Pour le RAT cette augmentation se monte à CHF 150'000.00. Ce montant sera utilisé pour augmenter le tarif horaire des AMF de CHF 0.10 de l'heure. La somme de CHF 1'000.00 sera utilisée pour la formation des nouvelles AMF et les indemnités de base des AMF seront augmentées. De plus, les formations continues des AMF pourront à présent être rémunérées ce qui encouragera les AMF à y participer.

Le temps de travail des coordinatrices en poste sera légèrement augmenté.

L'administration doit faire face à un très gros volume de travail et une aide sera apportée à ce niveau. Un système de ressources humaines pourra aussi être mis en place.

Madame Odile Rochat (inter réseaux, gestion des ressources humaines)

Pas de communication.

Madame Regula Jaunin (accueil de jour collectif)

Pas de communication.

7. Préavis 02/2016 – du Comité Directeur du RAT relatif à l'autorisation générale de plaider jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Président donne la parole à Monsieur Rasul Mawjee de la Commission de gestion et des finances qui lit à haute voix la conclusion du rapport :

La commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 02/2016, soit :

- d'accorder l'autorisation générale de plaider au CoDir du RAT jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Président constate que les conclusions de ce rapport vont dans le même sens que le préavis du CoDir.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis :

La parole n'est pas demandée.

Décision

A l'unanimité par 28 oui, le Conseil Intercommunal décide :

- d'accorder l'autorisation générale de plaider au CoDir du RAT jusqu'au 31 décembre 2021.

8. Préavis 03/2016 – du Comité Directeur du RAT relatif aux compétences lui permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel.

Le Président donne la parole à Monsieur Rasul Mawjee de la Commission de gestion et des finances qui lit à haute voix la conclusion du rapport :

La commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 03/2016, soit :

- d'octroyer au CoDir du RAT les compétences financières de CHF 40'000.00 par année permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Président constate que les conclusions de ce rapport vont dans le même sens que le préavis du CoDir.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis :

La parole n'est pas demandée.

Décision

A l'unanimité par 28 oui, le Conseil Intercommunal décide :

- d'octroyer au CoDir du RAT les compétences financières de CHF 40'000.00 par année permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel jusqu'au 31 décembre 2021.

9. Préavis 04/2016 – du Comité Directeur du RAT relatif à la rétribution des autorités du RAT pour la législature 2016 – 2021.

Le Président donne la parole à Madame Monya Jaccard de la Commission de gestion et des finances qui lit à haute voix la conclusion du rapport :

La commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 04/2016, soit :

- de fixer la rétribution des membres du Comité Directeur, des membres du Conseil Intercommunal, des commissions et des groupes de travail pour la législature 2016-2021 telle que prévue par ce préavis.

Le Président constate que les conclusions de ce rapport vont dans le même sens que le préavis du CoDir.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis :

Madame Chantal Landeiro trouve l'augmentation des vacations des membres du Conseil Intercommunal excessive.

Monsieur Rasul Mawjee rappelle que la charge supplémentaire maximale se monte à CHF 1'000.00 par année Il est difficile de réunir les membres pour les séances et cette augmentation peut être une motivation supplémentaire.

Madame Chantal Landeiro propose l'amendement suivant :

Maintenir le montant de la rémunération des membres du Conseil Intercommunal à CHF 30.00.

Le Président passe au vote de l'amendement :

L'amendement n'est pas soutenu par 5 membres il est donc refusé.

Décision

A l'unanimité par 28 oui, le Conseil Intercommunal décide :

- de fixer la rétribution des membres du Comité Directeur, des membres du Conseil Intercommunal, des commissions et des groupes de travail pour la législature 2016-2021 telle que prévue par ce préavis.

10. Préavis 05/2016 – du Comité Directeur du RAT relatif au budget RAT 2017.

Le Président donne la parole à Monsieur Rasul Mawjee de la Commission de gestion et des finances qui lit à haute voix la conclusion du rapport :

La commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 05/2016, soit :

- d'approuver le budget de fonctionnement du RAT pour 2017;

Le Président constate que les conclusions de ce rapport vont dans le même sens que le préavis du CoDir.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis :

Madame Chantal Landeiro demande sur quelle base est calculé le montant du budget pour l'inter-réseau ?

Madame Christine Girod répond qu'il est extrêmement difficile d'estimer un montant pour l'inter-réseau car il est impossible de savoir à l'avance quelles seront les demandes des parents. Les autorisations pour l'inter-réseau sont données selon certains critères. Le CoDir prend la décision de les octroyer ou non.

Madame Claudine Vanat-Gachet demande si ces accords, qui devaient être provisoires, vont à présent être définitifs ? Elle rappelle que ce sont des frais non négligeables pour les Communes qui devraient être concertées lors de l'octroi d'autorisations.

Madame Christine Girod certifie qu'un maximum d'enfants a été rapatrié dans les structures du RAT Seul le CoDir a le droit de donner des autorisations inter-réseaux, les Communes ne seront pas consultées. Il est très important de pouvoir donner des autorisations inter-réseaux en particulier pour la crèche de l'hôpital de Nyon.

Madame Christine Girod annonce que les Communes ne paient pas plus si les enfants sont placés dans d'autres réseaux même si la politique tarifaire est différente.

Décision

A l'unanimité par 28 oui, le Conseil Intercommunal décide :

- d'approuver le budget de fonctionnement du RAT pour 2017;

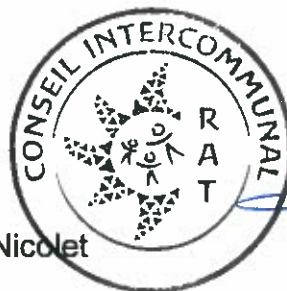
11. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée le Président clôt la séance à 20h47 et la Commune de Coinsins offre le verre de l'amitié.

Le Président



Jean-Jacques Nicolet



La Secrétaire



Vanessa Wicht